

Nombre de sièges : 31 - Nombre de sièges pourvus : 31

Nombre de conseillers titulaires présents : 29 / Nombre de conseillers titulaires absents : 2

Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 0 / Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 29

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie, BENOIT Roland (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)

Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde,

Bussy-Albieux : VIAL Bernard,

Cezay : COUDOUR Hubert,

Débats Rivièrre d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)

Leigneux : MIOCHE Bernard,

L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique, COSTON Pascal (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Château : PERRIN Danie, GOUBY Thierry, BOURSIER Adeline

Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverduin : BRUN Michel, MATRAT Martine, CHARLIN Emmanuel

Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,

Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,

Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : ESSERTEL Philippe, DEMONCHY Jean-Maxence (suppléant sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole

Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël, SOUZY Jean-Luc (suppléant sans pouvoir de vote)

Trelins : RAVEL Jean-Paul,

Excusés : JANUEL Roland, MOULLIER Lucien (Boën sur Lignon), LEFEBVRE Georgette (Bussy-Albieux), CHARRET Claude (Cezay), PEAN Laurent (Leigneux), DURRIS Roland (Trelins)

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle du grand juge. Il salue la présence du président de la communauté de communes du pays de St Bonnet le Château M. Iwan Mayet qui rejoint pour partie notre future communauté d'agglomération. Il salue aussi les présences de M. Pierre DURRIS, ancien président de la communauté de communes et de Mme Marie-Claude MIOCHE, présidente du centre culturel de Goutelas. Il cède la parole à M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, qui ne souhaite pas faire de propos introductif.

Il propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour, qui avait été oublié, celui de la validation du document unique ; la proposition est acceptée.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 9 novembre 2016

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation. Celui-ci n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

2. Complexe sportif

a. Réception du chantier de restructuration du gymnase B :

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, précise que ce dernier chantier du mandat arrive à son terme, il reste encore quelques travaux à réaliser. Il présente un avenant nécessaire pour le lot 5a plomberie compte tenu du changement de la dénomination de l'entreprise Plomberie forézienne en Real Lacroix ; celui-ci est approuvé à l'unanimité, après vote à mains levées.

Sur l'ensemble du chantier, il précise que des choses sont encore en-cours, des documents manquent encore (DGD ou DOE) ou des malfaçons constatées encore non résolues, on peut donc considérer que le chantier est globalement bien avancé.

Il reste encore deux soucis à traiter : un sur la plomberie par rapport aux douches, des essais sont faits pour solutionner le problème de débit d'eau dans les douches et un autre sur le chauffage, le fabricant venant sur place demain, il est espéré qu'une solution soit trouvée.

b. Information sur les travaux de création de la piste d'athlétisme

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, informe l'assemblée que l'ensemble des infrastructures sont en place. Deux lots sont réceptionnés sur les 4 : le lot 1 terrassement et le lot 4 espaces verts. S'agissant du lot 2 (enrobé) il restera le marquage au sol à réaliser, selon les conditions

météo et pour ce qui est du lot 3 (maçonnerie) il restera le garde-corps à installer d'ici la fin de l'année. Il souligne le point positif d'avoir pu terminer ce chantier pour cette fin d'année et espère que les élèves pourront en profiter au plus vite.

Il tient à remercier M.M. André BARTHELEMY, Maire de Débats Rivière d'Orpra, et Pierre VERDIER qui l'ont accompagné durant la réalisation de ce chantier en participant aux différentes réunions.

3. Economie : vente d'un des ateliers partagés

M. Pierre-Jean ROCHETTE, Vice-Président, salue plus particulièrement la présence d'Iwan MAYET et Pierre DURRIS. Il présente ensuite à l'assemblée la possibilité de vente d'une des cellules des ateliers actuellement en location par bail précaire à l'entreprise PGB3M avec du terrain attenant. Il s'agit de la cellule n°7 qui est en pointe du bâtiment B.

Il informe par ailleurs l'assemblée que la vente de la cellule n°5 à la miroiterie de l'Astrée vient d'être signée le 1^{er} décembre dernier.

Il présente donc la proposition d'achat faite par l'entreprise PGB3M pour une superficie d'atelier 284,90 m² avec le terrain attenant 877 m² dont 216 m² de talus, ce qui porte à 661 m² la superficie de terrain effectivement commercialisable. Il précise que l'avis des Domaines est toujours valable. Il rappelle que cette entreprise, qui était installée à Marcilly le Châtel, avait subi un incendie et nous avons pu lui proposer un atelier à la location par bail précaire alors qu'elle cherchait à partir à Montbrison. Ce projet a été présenté au groupe projet réuni le même jour qui a proposé d'arrondir le prix de vente à un montant de 108 000 €, net de TVA au titre du budget annexe des ateliers partagés. Il précise que nous sommes sur les mêmes modalités de calcul que lors des ventes à DF Médical et Miroiterie de l'Astrée.

Se rajoute à cette proposition, la vente de terrain supplémentaire pour la création d'un bâtiment de stockage, terrain d'une superficie 785 m², dont 149 m² talus, soit 636 m² commercialisés à 15€ HT le m², ce qui aboutit à un prix de vente 9 540 € HT au titre du budget annexe du parc d'activités.

Le montant total des 2 ventes aujourd'hui proposées est donc de 117 540 euros en tout.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, les 2 décisions de vente, telles que présentées sont adoptées à l'unanimité.

4. Environnement

a. Avenant au marché pour les lots 9 (plastique dur) et 6 (huile moteur) pour l'exploitation de la déchèterie

M. le Président présente deux avenants au marché d'exploitation de la déchèterie, pour tenir compte de l'augmentation des quantités pour le lot 9 plastique dur, avec enlèvement de bennes supplémentaires, il en coûtera 187 euros HT en plus, et parce que depuis le 08/08/16, la prestation d'enlèvement et de traitement des huiles moteurs usagées (lot 6) est devenue payante, elle s'élève à 225 euros HT.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, l'avenant au lot 6 est approuvé par 28 voix pour et une abstention

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, l'avenant au lot 9 est approuvé à l'unanimité.

b. Vote de la redevance d'élimination des déchets ménagers pour 2017

c. Règlement de la redevance d'élimination des déchets ménagers pour 2017

M. le Président propose, après avis du groupe projet du 22/11 et du bureau communautaire du 01/12, de maintenir comme en 2016, le montant de la redevance pour 2017 à 112 € et la répartition du nombre de parts entre usagers.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, le montant de la part pour la redevance ordures ménagères pour 2017 est maintenu à 112 €, et la répartition du nombre de parts pour certaines catégories d'usagers du service maintenue à l'identique, par 28 voix pour et une abstention.

5. Régularisation du paiement des frais du service de l'application du droit des sols (ADS) par le SIEL pour les communes concernées

Par délibération du 10 juin 2015, M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que le Président avait été autorisé à signer les conventions nécessaires au financement de ce service par la communauté de communes pour le compte des communes, que le service soit assuré par le SIEL, syndicat intercommunal des énergies de la Loire, ou par la communauté d'agglomération Loire Forez. S'agissant de la prestation confiée au SIEL, les conventions de financement ont dû être revues. Il s'agit de permettre le paiement direct par la communauté du coût du service assumé par le SIEL pour les 5 communes concernées.

M. Robert REGEFFE, conseiller communautaire pour Boën sur Lignon, demande si à cette occasion, il n'y a pas lieu de renégocier l'engagement avec le SIEL compte tenu de la nouvelle communauté d'agglomération et de la gratuité du service commun créé par l'actuelle communauté d'agglomération Loire Forez pour ses 45 communes.

M. VERDIER précise qu'il s'agit d'une régularisation des conventions, suite à des erreurs constatées dans la facturation réalisée par le SIEL ; cette convention aurait dû être proposée dès le départ. Il rappelle que les coûts du service du SIEL étaient compétitifs.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle la décision qui avait été prise que la communauté finance ce service pour l'ensemble des communes, quelle que soit la structure en charge de l'instruction, le choix revenant aux communes.

M. Jean-Paul RAVEL, Maire de Trelins, précise avoir demandé à M. BERTHEAS, Président de Loire Forez, si au 1^{er} janvier sa commune devait intégrer le service commun de la CALF, ce qui n'est pas le cas, l'engagement pris par la commune avec le SIEL court jusqu'en juin 2017.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que les différents engagements pris par nos communautés perdurent au-delà du 1^{er} janvier 2017 en étant repris par la nouvelle communauté d'agglomération.

A la demande de M. Michel BRUN, Maire de Montverdun, il est bien précisé que la convention court sur le 1^{er} semestre 2017 et que le coût correspondant du service a été intégré au budget prévisionnel établi pour 2017 pour notre communauté.

M. ROCHETTE précise qu'au 1^{er} janvier 2017, la commune de Boën sur Lignon, n'ayant pas de PLU approuvé, retombe au règlement national d'urbanisme (RNU) et donc sur une instruction par les services de l'Etat. La commune va donc sortir du service de la communauté d'agglomération Loire Forez pour y revenir quelques mois après. Il souhaite pouvoir bénéficier d'une dérogation pour que les services de Loire Forez puissent continuer à instruire, pour ne pas perdre le bénéfice de l'organisation mise en place.

Après en avoir délibéré, et par vote à mains levées, la convention modifiée prévoyant le financement par la communauté de communes des services de l'ADS par le SIEL pour les communes concernées, sur la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017, est approuvée à l'unanimité.

6. Finances

a. Annulations redevances ordures ménagères

M. le 1^{er} Vice-Président présente des annulations pour erreur matérielle (112 €), des admissions en non-valeur pour effacement de dette (1 122.09 €) et pour poursuites infructueuses (5 860.19 €) ; celles-ci ont été approuvées à l'unanimité, après vote à mains levées.

b. Décisions budgétaires modificatives

M. le 1^{er} Vice-Président présente ensuite 4 décisions budgétaires modificatives.

Sur le budget déchets ménagers, en section de fonctionnement, la décision budgétaire modificative proposée ci-dessous a été adoptée à l'unanimité, après vote à mains levées.

6542	Créances éteintes	+ 1 000
6541	Créances admises en non valeur	+ 6 000
022	Dépenses imprévues	- 7 000

Sur le budget ateliers partagés, suite aux écritures de cession liés à la vente à la miroiterie de l'Astrée, la décision budgétaire modificative technique proposée ci-dessous a été adoptée à l'unanimité, après vote à mains levées.

Budget ateliers partagés – Recettes Investissement		
024	Produit des cessions	108 000,00
021	Virement section fonctionnement	44 956,18
Dépenses Investissement		
13911	Subventions Etat transférées	34 877,45
13913	Subventions Dép. transférées	10 078,73
2313	Constructions	108 000,00
Budget ateliers partagés – Recettes Fonctionnement		
777/042	Quote-part des subventions transférées	44 956,18
Dépenses Fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	44 956,18

Sur le budget Goutelas, suite à la régularisation de l'actif en cours, avec l'appui des services de la Trésorerie, la décision budgétaire modificative proposée ci-dessous a été adoptée à l'unanimité, après vote à mains levées.

Budget Goutelas dépenses d'investissement		
2313/041	Constructions en cours	+ 29 525
Budget Goutelas recettes d'investissement		
2031/041	Frais d'étude	+ 29 525

Sur le budget général, suite à la décision du conseil communautaire du 9 novembre dernier d'attribuer deux fonds de concours de 50 000 € à deux communes, la décision budgétaire modificative proposée ci-dessous a été adoptée par 24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions, après vote à mains levées.

Budget général– dépenses Investissement		
2041412	Subventions d'équipement versées aux communes	100 000
Budget général - recettes Investissement		
1641	Emprunts	100 000

c. Indemnité de conseil du comptable public

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle les caractéristiques de cette indemnité correspondant aux prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Facultatifs, elles donnent lieu à versement d'une indemnité établie sur la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre) de 2013 à 2015. Il propose que le taux de l'indemnité de conseil et d'assistance soit approuvé au taux maximum de 100%, compte tenu du service rendu, notamment dans le cadre de la réforme, soit un montant brut de ladite indemnité s'élève à 1025,16 € pour l'exercice 2016. Il rappelle que nos services sont souvent en relation avec la Perception.

Après en avoir délibéré et par vote à mains levées, cette indemnité au taux de 100% est approuvée par 24 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

7. Tourisme et culture

a. Chemin de Montaigne : attribution des lots pour le mobilier

M. Bernard MIOCHE, Vice-Président, rappelle le groupement de commande conduit par notre communauté de communes pour le compte des autres communautés de communes de Feurs en Forez, des montagnes du Haut Forez, des collines du Matin, de Chamousset en Lyonnais et de Montagne thiernoise. La consultation a été lancée le 20/10/16 avec une remise des offres le 18/11 – 12h. Il rappelle que les critères d'analyse des offres sont le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%.

Après réunions de la commission d'examen des offres et négociation pour le lot 1, il est proposé de retenir :

L'entreprise PIC BOIS pour le lot 1 « conception, fourniture et pose de mobilier et de signalétique directionnelle » (avec options 1,2 et 3 pour la pose).

L'entreprise GAILLARD RONDINO pour le lot 2 « conception, fourniture et pose de table de pique-nique et poubelle » (avec option 3 pour la pose).

Les dépenses prévisionnelles globales sont ainsi de 33 633,10 € HT pour le lot 1 (dont 10 450,51 € restant à charge de notre communauté de communes) et de 14 544,27 € HT pour le lot 2 (dont 6 464,12 € restant à charge de notre communauté de communes), ce qui est légèrement en dessous des estimations qui avaient été faites.

Il rappelle que ce dossier est aidé par le Département de la Loire à 40% et par la Région à 30%. Il souligne qu'il n'y a pas eu beaucoup de dossiers déposés dans le cadre de cette consultation.

A la demande de M. VERDIER de savoir d'où viennent ces entreprises, il est précisé que PIC BOIS vient du Bugey et GAILLARD RONDINO de Savigneux.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité, l'attribution du lot 1 à Pic Bois et du lot 2 à Rondino a été approuvée.

b. Convention avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : répartition des subventions aux associations

M. Bernard MIOCHE informe l'assemblée que la subvention de l'Etat de 30 000 euros nous a officiellement été notifiée par arrêté du 21 novembre dernier. La démarche originale de notre parcours de découverte des arts et de la culture des « Chemins en scène et en musique du pays d'Astrée » est reconduite avec le soutien de l'Etat, particulièrement intéressé par la mobilisation et l'investissement qu'elle permet. Le thème de cette 3^{ème} année est « Au-delà des frontières ». Les actions prévues sont, cette année, toutes reliées à la création participative collective finale du week-end des 17 et 18 juin 2017. La résidence de l'auteur Karim Demnatt est un élément clé de cette 3^{ème} année et permet de fédérer de nombreuses initiatives. L'auteur intervient auprès de 4 classes de collège et 1 classe de primaire, de l'équipe des jardiniers du CILDEA et va intervenir dans le cadre de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires de février et du printemps.

M. le Vice-Président présente ensuite la proposition de répartition de la subvention aux différentes associations :

- 1 300 € de subvention à la commune de Boën sur Lignon, pour le projet d'ateliers d'écriture, ateliers de paroles et accompagnement de la résidence d'auteur par la médiathèque municipale Bernard Chapelon,
- 1 600 € de subvention à l'association du DWA pour le captage vidéo tout au long du parcours,
- 2 800 € de subvention à la MJC du pays d'Astrée pour le projet conjoint avec l'association Ecole de musique du pays d'Astrée de comédie musicale,
- 4 200 € de subvention à l'association des enseignants de l'école maternelle publique de Boën sur Lignon pour le projet intitulé « Danseurs sans frontières » permettant l'intervention de la compagnie Dynamo auprès de 5 classes de l'école publique de Boën sur Lignon,
- 9 000 € de subvention à l'association la Cogîte pour le travail d'écriture, de mise en scène et de direction artistique de la création participative collective,
- 12 300 € de subvention au centre culturel de Goutelas pour les interventions artistiques extérieures et la coordination technique de la création participative collective.

Il souligne que la DRAC souhaite contractualiser pour les années prochaines avec la future agglomération sur tout le volet culturel et les actions en cours sur ce territoire élargi. Ce travail d'éducation des gens au niveau culturel est important pour développer l'attractivité et la solidarité sur notre territoire. C'est un travail qui est très long, qui s'est perdu dans le temps. Il pense en effet que des jeunes qui vivent des choses intéressantes sur un territoire, auront envie d'y revenir, après s'être formés, pour créer, des entreprises par exemple. Il s'agit d'un investissement sur le long terme, indispensable.

Après vote à mains levées, la répartition, telle que proposée, a été approuvée par 26 voix pour et 3 abstentions

c. Information sur les travaux du pôle interassociatif

M. le 1^{er} Vice-Président présente les travaux en cours ou réalisés sur le pôle inter-associatif rue Alsace Lorraine à Boën sur Lignon.

S'agissant des travaux sur le bâtiment du cinéma, le groupement d'achat du SIEL, syndicat intercommunal des énergies de la Loire, pour l'isolation des combles a été notifié. L'entreprise RM-VRAY est le titulaire du marché. Cette même entreprise va réaliser le traitement de la charpente qui s'est malheureusement avéré indispensable. Les travaux sont prévus du 6/12 au 8/12, le 15/12 et du 21/12 au 22/12. La reprise d'une partie de la toiture (issue de secours et cabine de projection) est prévue en février 2017. Le montant des travaux sera de 17 938,90 € HT. Les travaux d'amélioration de l'accès à l'ancien plateau sportif sont achevés avec la création de grilles et d'un réseau d'eaux pluviales, pose de bordurettes, pose d'un enrobé, réalisés par les sociétés SEVAL Chazelle et EIFFAGE pour un montant total de 9 144,87 € HT. Il tient à ce sujet, à remercier Jérôme Venet qui a suivi ce chantier.

Présent à l'assemblée générale du cinéma, M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que l'association adresse ses remerciements aux élus pour ces locaux, qui permettent une mutualisation entre les structures concernées.

8. Questions diverses

a. Modification des conditions générales d'utilisation à la convention d'adhésion à la solution de dématérialisation des actes avec le Département de la Loire

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle la décision prise le 08/09/2016 de renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le Département de la Loire. Le Département de la Loire vient de nous informer d'une modification des conditions générales d'utilisation qui étaient jointes à la convention d'adhésion : elles sont donc soumises à l'assemblée.

Après vote à mains levées, les nouvelles conditions générales d'utilisation jointes à la convention d'adhésion ont été approuvées à l'unanimité.

b. Modification de la convention avec le SIEL pour l'éclairage public

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que compte tenu de l'approbation le 11 octobre dernier du procès-verbal de mise à disposition du gymnase municipal de Boën sur Lignon à la communauté de communes qui exclut finalement le parking, les 15 points d'éclairage public correspondants qui figuraient dans notre convention avec le SIEL, s'agissant de cette compétence optionnelle, doivent être exclus de cette convention.

Il rappelle en effet la décision prise le 13/11/2014 de renouveler notre adhésion à la compétence optionnelle « maintenance de l'éclairage public » (niveau simplifié), souscrite auprès du SIEL (syndicat intercommunal des énergies de La Loire) à effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans portant sur 31 points d'éclairage public.

Le comptage électrique de l'ensemble des points d'éclairage public étant commun, il est également proposé par convention de refacturer à la commune de Boën la part de consommation électrique au prorata de ces 15 points.

Après en avoir délibéré, et par votes à mains levées, la modification est approuvée à l'unanimité.

c. Approbation d'avenant aux contrats d'assurance santé et prévoyance

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que depuis novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents :

santé ou prévoyance ou les deux. L'adhésion est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par l'employeur. Le Centre de Gestion de la Loire a ainsi conclu une convention de participation avec la MNT pour les risques « santé » et « prévoyance » dont la durée est de 6 ans couvrant la période 2014 à 2019. La Communauté de Communes du Pays d'Astrée a décidé, par délibération du 10/07/13, d'adhérer à cette convention de participation.

Les deux contrats connaissent de nouvelles dispositions avec des hausses tarifaires (3 et 5 %) qui doivent donner lieu à l'approbation d'avenants.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, ces 2 avenants ont été approuvés à l'unanimité.

d. Validation du document unique (DU) d'évaluation des risques professionnels

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que par décision du 21 mai 2015, notre communauté s'est engagée dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans le cadre d'un accompagnement mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Loire, avec une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention. Le travail a donc été réalisé et est aujourd'hui soumis à l'approbation du conseil, notamment pour solder la subvention obtenue. Le travail a été réalisé avec des communes du territoire. Ce document sera nécessairement intégré dans le cadre de la nouvelle communauté d'agglomération. 3 unités de travail ont été identifiées et aucun risque élevé repéré.

M le 1^{er} Vice-Président tient à remercier M. Gilles FOURNY pour la qualité du travail réalisé qui permet d'avancer pour la sécurité des agents et d'améliorer leurs conditions de travail.

Mme Josiane BALDINI, Maire d'Arthun, demande quelles ont été les communes impliquées dans le groupe de travail et comment vont faire les communes qui ne se sont pas engagées dans cette démarche avec le CDG.

M. le 1^{er} Vice-Président précise que le groupe local a été constitué avec les communes de Leigneux, Marcoux, Montverdun, St Etienne le Molard et St Sixte. Il précise que ce n'est pas tant le document que la démarche qui est intéressante.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, ne rappelle pas sa position sur ce sujet mais suggère de faire comme lui, en utilisant celui d'une autre commune de taille comparable.

M. VERDIER s'interroge sur l'opportunité de l'adoption de ce DU qui souligne les risques et entraîne des problèmes de responsabilité pour l'employeur.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que ce DU est obligatoire.

M. MIOCHE rappelle que la loi visait à obliger les entreprises à se poser les questions de la sécurité ; la loi n'oblige pas à mettre en œuvre les moyens de sécurité. Il est prêt à travailler avec d'autres communes sur la base du document qu'il a élaboré sur la commune de Leigneux.

M. ROCHETTE précise que le DU ne peut pas non plus tout prévoir, il ne peut pas être exhaustif, le DU doit mettre en lumière tous les dangers réguliers et récurrents, en essayant d'écarter les dangers les plus importants. Ce document peut à l'inverse couvrir l'employeur dans la mesure où l'agent est informé des risques et des moyens à mettre en œuvre.

Après vote à mains levées, le DU a été approuvé à l'unanimité.

e. Modification des statuts du syndicat mixte des pays du Forez

M. Bernard MIOCHE présente les modifications des statuts du syndicat approuvées par délibération du conseil syndical du 25 novembre, modifications qui permettront le maintien du syndicat jusqu'au 30/06/2017 via la procédure de modification-substitution, compte tenu de la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017. Le préfet procédera ensuite à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2017, fin d'année budgétaire. Les articles 1-Membres, 3-Objet, 5-Durée, 6-Représentation, 11-Modifications ultérieures, 12-Recettes sont ainsi modifiés.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, cette modification a été approuvée à l'unanimité.

M. Bernard MIOCHE informe l'assemblée que les travaux sur le Grand Pré sont en voie d'achèvement, l'accès par le chemin rural le long du mur d'enceinte est désormais piétonnier. Les allées ont été réalisées, qui matérialisent le Couvent des Cordeliers, franciscains en représentant les fondations de l'église et du monastère. Des plantations sont encore prévues.

M. le Président rappelle la prochaine date de réunion de bureau commun de la nouvelle communauté d'agglomération prévue le 16 décembre à 12h au château de Goutelas.

Il précise également que le magazine de la communauté de communes sera livré ce vendredi 9 décembre, à charge pour les communes de venir les récupérer pour en assurer la distribution. Dans le même temps, la diffusion sera faite d'un hors-série de présentation de la nouvelle communauté d'agglomération à l'échelle des 88 communes concernées.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite adresser ses remerciements à tous les élus avec qui il a travaillé, avec passion et motivation. Il souhaite remercier Pierre Drevet et Bernard Chapelon qui lui ont fait confiance en le proposant dans leur équipe. Il trouve le travail de l' élu passionnant, au service de son territoire, avec une vision au-delà de sa commune ce qui est une grande chance. Il tient aussi à remercier le personnel de la communauté de communes pour son écoute et sa disponibilité ; il a un regret, celui de ne pas avoir eu assez de temps à leur consacrer. Il a un message à adresser avec un programme déjà prêt pour les années à venir : la communauté de communes a un tournant à prendre, qui doit être pris ensemble, dans un esprit collaboratif au service de tous les habitants foréziens.

M. le Président souhaite clore ce conseil en rappelant que notre communauté de communes du pays d'Astrée a été créée par le Préfet le 20 décembre 1995 d'abord à 16 communes, rejointes en 1998 par Sainte Agathe la Bouteresse et en 2001 par Montverdun. 3 hommes ont présidé notre communauté de communes avant lui : de 1995 à 2005, puis de 2010 à 2014, Lucien Moullier qui vous prie ce soir d'excuser son absence, de 2005 à 2008 Pierre Durris, qui nous fait le plaisir ce soir d'être à nos côtés pour partager cette dernière séance, et qui a œuvré dès le début à la création de cette communauté. Nous n'oublions pas Bernard Chapelon décédé depuis, Président de 2008 à 2010.

La communauté de communes est née de leur volonté d'agir ensemble, sans distinction politique, pour notre territoire et l'ensemble de ses habitants. Il tient donc aujourd'hui à remercier les équipes élues qui se sont succédées et qui ont porté cette communauté pour construire ensemble ce qu'on ne peut pas faire tout seul, isolé. Il souhaite que nous continuions à poursuivre cette voie tracée de solidarité communautaire et d'audace dans le seul souci de l'intérêt général.

Il cite ensuite quelques-unes des réalisations de la communauté par ordre chronologique :

1998 la déchèterie

1999 le parc d'activités de Champbayard

2000 1ers contrats pour la jeunesse

2001 1ères bornes des Chemins de l'Astrée

2002 le gymnase intercommunal et ouverture du RAM relais assistantes maternelles

2003 1^{ère} opération pour l'habitat

2004 portage puis création du syndicat mixte des pays du Forez

2005 1^{ère} tranche des ateliers partagés de Champbayard et soutien au 1^{er} Foreztival

2006 modernisation et extension du château de Goutelas avec la mise en service de la salle des Devises

2007 le mur d'escalade, le tri sélectif en porte en porte

2008 le pôle petite enfance Môm'Astrée et le siège administratif

2010 la plateforme des déchets verts

2013 les nouveaux locaux pour l'office du tourisme et soutien au 1^{er} SELPA

Démarrage du projet THD avec le SIEL

2014 le pôle petite enfance Récré Astrée

Convention de développement culturel avec la DRAC

Locaux du pôle interassociatif

2015 Accueil du Raid Nature 42 à Sail sous Couzan

Ouverture du PIJ point information jeunesse

Convention de travaux avec le SIEL pour le THD

2016 Accueil du critérium du Dauphine et du Tour du Roannais à Boën
Restructuration du gymnase, création de la piste
Pose de la passerelle à Goutelas pour l'accessibilité et la sécurité incendie

Le chemin réalisé ensemble est donc important. Il souhaite remercier l'ensemble du personnel de la communauté de communes et les équipes avec lesquelles il a travaillé, dans un esprit de famille, même si tout le monde n'était pas toujours d'accord.

Il souhaite également adresser ses sincères remerciements pour toutes leurs lignes d'écriture aux 2 journalistes fidèles ici présents et il compte sur eux pour continuer à faire vivre ce territoire qui en a besoin.

Il remercie plus particulièrement Patricia pour son travail au service du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.